

<b>DEPARTEMENT</b> Ardèche <b>ARRONDISSEMENT</b> Largentière <b>CANTON</b> Berg-Helvie	<b>Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER</b>
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2024
	L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, COMBAZ Sabine, BEQUE Christiane, CHENIVESSE Michel, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick, GERBERON Olivier, LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie	
Excusé : CROZIER Joël,	
Absents : BIDORET Léa, MAGNIN Mélanie,	
<b>Secrétaire de séance :</b> Bertrand LE DORÉ	
<b>Mode de scrutin :</b> Ordinaire	

### 1°) Validation du procès-verbal du 18 décembre 2023

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

### 2°) Point sur les différents dossiers en cours

Information demandée par le Conseil Municipal : En décembre 2023, le montant mensuel des loyers s'élève à 5 610 € et celui de la CAF 1 420 €.

La Ligue contre le cancer : un courrier de remerciements a été reçu en Mairie pour le versement de la subvention 2023.

Courrier de Monsieur COUPAT concernant un problème de pluvial au niveau du pont de la Claduègne, Route des Rochers. Un devis a été demandé à l'entreprise AUDOUARD.

Courrier des Sénateurs du 22 février 2024 indiquant que la Commune a été classée en zone France Ruralité Revitalisation (FRR) ; fusion des anciennes Zones de Revitalisation Rurale, les Zones de Revitalisation des Commerces en Zone Rurale et les Bassins d'Emploi à Redynamiser, courrier précisant également ce que peuvent faire les communes et intercommunalité pour développer l'attractivité des territoires.

Rentrée scolaire 2024 : Inscription des enfants hors commune : Un courrier sera demandé aux familles et une réponse sera apportée en fonction des effectifs.

Cantine Scolaire : Le maire fait le point sur la réception des travaux.

L'évènement ENCONTRO est programmé le week-end de Pentecôte : l'association est en attente d'une réponse de la commune afin de pouvoir s'organiser.

Bilan de la Fête à Pagnol 2023 : Pour cette année 2024, le Maire propose de faire une pause. Décision : Accord à l'unanimité.

Point sur la mise en place d'un PLUi : La CDC Berg et Coiron se dirige vers une prise de compétences PLUi. Une délibération devra être prise lors d'un prochain Conseil. Le Maire indique qu'il est totalement favorable à ce transfert et rappelle que des échanges avaient déjà eu lieu à ce sujet lors de précédents Conseil, sans aucune opposition à ce transfert. Cela permettra de bâtir un vrai projet de territoire. Cependant, cela nécessite la validation de tous les Conseils Municipaux, notamment celui de Villeneuve De Berg.

Une circulaire de la Préfecture a été envoyée en Mairie pour indiquer la réglementation concernant la participation au financement des écoles publiques et privées pour les enfants hors commune. La commission budget se réunira pour en discuter.

Repas des aînés (CCAS) : un succès. Il s'agit d'un bel évènement. Les retours ont été positifs tant sur le repas que sur l'animation.

Les entretiens professionnels se sont plutôt bien passés. Il faut envisager de revoir la formalisation du contenu de ces entretiens, avec des objectifs précis pour tous les agents.

#### École :

- Trois interventions sont prévues sur le temps périscolaire : Présentation de métiers par les parents ;
- L'Association Berg Helvie interviendra sur la pause méridienne pour 10 séances (deux par semaine), en avril : découverte de différents sports. Le coût de la prestation est de 300 €.

Vœux du Maire : Sabine COMBAZ rappelle son succès : environ 300 personnes de toutes générations.

### **3°) Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement du Budget Primitif Commune**

Le Maire indique que l'état des Restes à Réaliser 2023 a été transmis comme demandé par le SGC, uniquement selon les dépenses et recettes engagées (devis, factures, arrêtés de subventions...). Il précise qu'à ce jour les RAR ont été validés par le SGC. Le Maire indique que seules les dépenses prévues en investissement (RAR) peuvent être mandatées jusqu'à l'adoption du budget mais que, sur autorisation du Conseil, des dépenses « nouvelles » peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif commune précédent. Ces crédits s'apprécient par opération et article. Le Maire propose de prendre cette délibération afin de ne pas pénaliser les fournisseurs et pouvoir payer les factures sur des travaux non engagés avant le 31/12/2023. Décision : Accord à l'unanimité.

### **4°) Travaux d'aménagement de vidéoprotection sur la commune : Demande de subvention**

Comme déjà indiqué lors d'un précédent Conseil, il est nécessaire de faire évoluer le système de vidéoprotection de la commune en le complétant :

- o Installation d'une caméra à l'intersection du Chemin de Béchon, une à l'intersection du Chemin de Doucet et une au niveau du local technique :
- o Optimisation de certaines caméras (prise des plaques d'immatriculation) : caméras Les Plagnes, route de la Gare (au niveau de Vival), intersection RD7/chemin Doucet.

Le montant de l'ensemble des travaux s'élèverait donc à 45 300 € HT.

Le Maire propose d'installer deux autres caméras à deux points stratégiques de notre Cœur de Village : une à l'entrée de l'Impasse de la Croix du Ranc, une à l'entrée de la Place du château. Il rappelle que les enregistrements ne sont visionnés, qu'en cas de problèmes sur la commune et que la vidéoprotection ne doit pas se substituer à la présence des forces de l'ordre. Un devis supplémentaire s'élève à 11 240 €.

Le Maire indique que le Département de l'Ardèche finance jusqu'à 30% des travaux et la Région AURA 50%.

Après discussion, le Maire propose :

- de valider le projet pour l'ensemble des caméras tel que présenté : Décision à la majorité (deux abstentions : Julie MOREL, Bertrand LE DORÉ pour les deux caméras Cœur du Village).
- de déposer deux dossiers de demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche et de la Région AURA pour l'ensemble du projet : Décision : Accord à l'unanimité.

### **5°) Convention d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie avec le SDEA**

La Convention est arrivée à terme en décembre 2023. Après rencontre avec le Service des Routes, il est préférable d'en refaire une pour l'ingénierie et l'expertise des routes. Le montant serait de 2.50 € par habitant. Décision : Accord à l'unanimité.

### **6°) Convention d'Assistance Technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec le Département de l'Ardèche**

La convention SATESE en place depuis plusieurs années (423 € en 2023) est remplacée en 2024 par la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau, potable et l'assainissement. Elle comprend :

- une assistance technique à l'exploitation des STEP (anciennement SATESE) : 424 € + 212 € (majoration par système d'assainissement supplémentaire) ;
- une assistance technique à l'assainissement autonome, existante en Ardèche et étendue à la Drôme ;
- une assistance technique à l'exploitation et à la protection des ressources pour l'alimentation en eau potable qui sera déployée sur les deux départements ;
- une offre d'ingénierie auprès des collectivités déjà existante dans la Drôme et qui sera déployée en Ardèche (100 € par mois par mission).

Une réunion de présentation a eu lieu sur Villeneuve de Berg par le Département de l'Ardèche. Le Maire propose de signer la convention telle que présentée. Décision : Accord à l'unanimité.

### **7°) Création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux**

Le Maire indique qu'il y a possibilité (suite à un décret) de créer une prime d'achat exceptionnelle pour les agents communaux stagiaires, titulaires ou en contrat de droit public, présents entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023. Il faut prendre une délibération fixant les montants maximum autorisés. Le montant par agent concerné sera déterminé selon le temps de présence et la durée hebdomadaire de travail sera fixée par arrêté pour un paiement au plus tard sur les salaires de juin 2024. Concernant les agents en contrat de droit privé, le maire va se renseigner sur les autres dispositifs existants. Décision : Accord à l'unanimité pour la création de cette prime.

### **8°) Création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe d'une durée hebdomadaire de 25 heures et suppression du poste d'adjoint technique principal de première classe d'une durée hebdomadaire de 18 heures**

Le Maire précise qu'il s'agit du poste occupé par Christophe CAPUANO. Il précise la procédure et l'obligation de saisir le Comité Social Territorial. La séance aura lieu le 4 Avril 2024. Il est nécessaire d'attendre son avis pour la création du poste. La question est donc reportée à un prochain Conseil Municipal.

### **9°) Association des Maires Ruraux de l'Ardèche : Opposition au transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement : Délibération à prendre**

Le Maire rappelle le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement aux CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et qu'il n'existe aucune dérogation. Il indique que l'AMR de l'Ardèche propose de prendre une délibération afin d'officialiser l'opposition à ce transfert obligatoire. Après discussion, le Maire met aux voix la délibération telle que présentée. Décision : Refus du transfert à l'unanimité.

### **10°) Divers**

Réhabilitation du château : La Fondation du Patrimoine a demandé par mail un point sur l'avancement du dossier. Jean-Pierre GAILLARD a relancé l'architecte patrimoine qui doit rendre prochainement un rapport présentant les différents travaux d'urgence et de consolidation à réaliser ainsi qu'un chiffrage afin de pouvoir lancer la consultation. Une réponse a été faite à la Fondation du Patrimoine en ce sens.

CDC Berg et Coiron : Le maire fait un point sur différents dossiers concernant la commune :

- Une proposition de 100 000 € a été faite à ROTOMOD pour acheter le bâtiment servant de salle d'exposition à l'entreprise. Cela permettrait d'installer le service petite enfance sur la commune (RAM et MAM) ;

- Les travaux de la crèche de Villeneuve de Berg vont démarrer (durée 1 an). Cela va générer des problèmes de locaux pour la RAM. Une visite de la salle communale Les Abeilles a eu lieu, cette salle correspondrait à leurs attentes, elle serait utilisée 3 ou 4 fois par semaine. Par contre, il serait nécessaire de déplacer le Club Union et Amitié. Le Maire va les rencontrer prochainement pour expliquer la situation et voir s'ils seraient d'accord de faire leurs activités au Relais Thématique ou de cohabiter avec le service Petite Enfance de la CDC B&C.

Sabine COMBAZ indique qu'il est nécessaire de déterminer l'emplacement du composteur qui doit être installé d'ici fin mars.

Olivier GERBERON fait le point sur les travaux de voirie :

- Le curage des fossés est à prévoir.
- Des morceaux de bois ont été déposés sur l'Impasse des Barges. Une rencontre a eu lieu avec les personnes concernées afin qu'elles les retirent.
- Le chemin communal (Chemin des Hébrards) est à surveiller à partir de la propriété GUILLARD car il est fortement abimé (suite aux différents épisodes de pluies).

Patrick GASCHET indique qu'il est nécessaire de prévoir le débroussaillage du chemin rural qui longe son camping, pour des raisons de sécurité (risque incendie).

La séance est levée à 22h15.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 9 avril 2024.

Driss NAJI,  
Maire de Saint Jean le Centenier.